

CONSEIL MUNICIPAL : séance ordinaire du 05 Décembre 2016
à 18 heures sous la Présidence de Mr le Maire.



Compte rendu Réunion

PRESENTS : Mrs Michel TRAINAUD, *Maire*, Mr. Christian VIGNAUD, Philippe TURQAT, *Maires Délégués*, Mr Michel LAIDET, Mme Dominique MANCIA , Mr Michel MAROT, Mme Nicole LANFRANCHI, Mme Véronique COUILLAUD, Mme Laurence VANDESTICK, Mr Clarisse ROYOUX *Adjoint*, Éric MASSE, Mme Marie-Noëlle GRAFFEUILLE, Mrs Éric AUDEBERT, Jean-Luc BOUTIN, Mmes Françoise ROY, Véronique ROBERT-MORISSET, Marie-France DUMOUT, Béatrice BLIN, Marie-Françoise CHAILLOU, Mrs Bernard FOURNIER, , Stéphane DROUET, Jean-Claude MASSARD, Annick FAURE, Mr Christian BERTON, Mme Yolande BARATHE *Conseillers*.

Excusés : Mrs Jean-Pierre VIDAL, Jean AUBOUIN, François BONNEAU, Philippe MARCHESON, Bertrand SAVARIT, Mmes Méлина MASSE, Emmanuelle HARMAND, Mrs Hervé PATTE, Hervé FAURE, Mme Line MICHAUD, Billy MONTHUBERT : Procuration à Frédéric LACROIX ;

Absents : Mrs Stéphane BOYELDIEU, Jean-Claude MASSARD, Jean-Christophe AUDEBERT, Mme Armelle VALLEE.

Assistaient à la réunion Mr BOISNIER Jean-luc (Secrétaire général) – Mme BOURDIN Isabelle (Secrétaire)

Monsieur Eric AUDEBERT est désignée secrétaire de séance.

1- Adoption du compte rendu du 17/10/2016.

2- Choix des entreprises travaux

- Mairie :

- Lot n° 1 : LEONARD RENOVATION 9 674.58 € HT
- Lot n° 2 : BERTON ALUMINIUM 11 388.00 € HT avec OPTION1
- Lot n° 3 : MATHIS et DANEDE.....22 543.50 € HT
- Lot n° 4 : RATEAU 19 827.00 € HT
- Lot n° 5 : RATEAU.....4 644.60 € HT
- Lot n° 6 : SAS ERMHES.....19 890.00 € HT
- Lot n° 7 : BRUNET23 071.00 € HT
- Lot n° 8 : ALLEZ et Cie..... 8 932.77 € HT

119 971.45 € HT

- Voirie : Avenue Jean Monnet+ rue de la Borne et Madeleine Sardin :

- ENTREPRISE EUROVIA221 060.23 € HT

3- Indemnités de budget et conseil versées au trésorier :

A l'unanimité, le CM a voté les indemnités du trésorier.

4- Lissage des trois taxes sur 4 ans (année 2016 incluse) :

A l'unanimité, le CM a fixé les taux d'imposition pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 comme suit :

Taxe d'habitation : 10.26 % dès 2016

Taxe Foncière (bâti) : 22.61 % en 2019 (voir tableau de calcul ci-joint)

Années de lissage	2016	2017	2018	2019
ROUILLAC	22.80%	22.74%	22.67%	22.61%
PLAIZAC	19.68%	20.66%	21.63%	22.61%
SONNEVILLE	18.98%	20.19%	21.40%	22.61%

Taxe Foncière (non bâti) : 51.21 % en 2019 (voir tableau de calcul ci-joint)

Années de lissage	2016	2017	2018	2019
ROUILLAC	50.91%	51.01%	51.11%	51.21%
PLAIZAC	55.20%	53.87%	52.54%	51.21%
SONNEVILLE	50.08%	50.46%	50.83%	51.21%

5- Admissions en non-valeur : 348.10 €

Créances frais de cantine et garderie 153.70 € + 194.40 €

6- Virement de crédits :

- Portail gendarmerie : 2188-348 – 4 253 € / 2313-377 + 4 253 €
- Stores gymnase + Rased : 2188-332 -4 085 € / 2313-332 + 4 085 €

7- Modification des statuts de la CCR + la définition de l'intérêt communautaire :

Le CM, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la CCR et la définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles.

Modification des statuts du syndicat mixte de la fourrière :

Changement d'adresse : 3, rue d'Alexandre – Ma Campagne – 16000 Angoulême.

8- Retrait du SIAEP d'Auge Charente :

A l'unanimité, le CM demande le retrait de la commune du syndicat.

9- Déplacement d'un panneau de signalisation Plaizac :

Le panneau d'agglomération *Plaizac (commune de Rouillac)* rue de la diligence sera déplacé d'environ 70 mètres, côté Sigogne.

10- Tarifs foire du 27 et marchés alimentaires au 1^{er} janvier 2017 :

Sur proposition du MAIRE le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **FIXE** à compter du 1^{er} JANVIER 2017 les droits de place à percevoir sur les emplacements de la foire mensuelle du 27 à Rouillac comme suit :

. COMMERCANTS INSTALLES sur le DOMAINE PUBLIC les JOURS de FOIRES :

*ABONNES... le premier mètre linéaire de vente...5.50 €.... puis le mètre supplémentaire..... 1,00 €

*PASSAGERS... le premier mètre linéaire de vente.....5.50 €.....puis le mètre supplémentaire 1,55 €

<u>BETAIL (Même non descendu du véhicule)</u>	l'unité.....	1,50 €
<u>VOLAILLES</u>	le m2	0,75 €
<u>MATERIEL AGRICOLE, HORTICULTEURS et PEPINIERISTES</u>	le m2	0,70 €
<u>TOUT ETALAGE de plus de 4 mètres de profondeur</u>	le m2	0,55 €

MINIMUM de PERCEPTION..... **8,00 €**

TARIFS FORFAITAIRES posticheur et démonstrateur..... **15,00 €**

- **FIXE** à compter du 1^{er} JANVIER 2017 les droits de place à percevoir sur les marchés de Rouillac comme suit :

. COMMERCANTS INSTALLES sur le DOMAINE PUBLIC les jours de MARCHES en DEHORS des JOURS de FOIRES :

- Bancs de forains, le mètre linéaire..... 0,75 €

MINIMUM de PERCEPTION.....3,00 €

- CAMION MAGASIN DE VENTE D'OUTILLAGE OU AUTRE
Redevance forfaitaire.....180,00 €

SEULS les CIRQUES ou SPECTACLES AMBULANTS SERONT DISPENSES de ces DROITS, Mais une CAUTION de 500 € leur sera demandée.

11- Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour le futur SyBRA (ex Syndicat de la Nouère) :

Titulaire : Véronique ROBERT-MORISSET

Suppléant : Jean AUBOUIN

Questions diverses :

- **Aides financières exceptionnelles :**
20 Ans du Vingt-sept et de La Palène, 10 ans des Sarabandes ;
Anniversaires des jumelages 50 ans Encamp et 45 ans Wiesentheid
Congrès Départementale de la FNACA.
- **Compétence Cartes Nationales d'Identité en mairie (mars 2017)**

Pour info :

- Bilan La Palène saison culturelle 2015/2016
- Bilan de l'ADMR de Rouillac

Fin de la séance à 20 H00.

Le Maire,



Michel TRAINAUD.